

4 Économie

Nouveau Code des hydrocarbures

Ce qui va changer

MSM

Libreville/Gabon

En attendant son adoption finale par le Parlement, le nouveau Code des hydrocarbures présente de nombreuses innovations qui devraient séduire l'industrie pétrolière nationale et internationale, et booster les investissements dans un secteur en perte de vitesse.

ENTÉRINE lors du Conseil des ministres du 26 février 2019, le nouveau Code des hydrocarbures, très attendu par les acteurs du secteur pétrolier, a fait l'objet le week-end dernier d'une « explication de texte ». Concernant, notamment, ses principales innovations.

Il était question pour le directeur général des Hydrocarbures, Bernardin Mve Assoumou, de présenter

avant tout les raisons qui ont motivé l'Exécutif à revoir ce Code. « Les principales innovations contenues dans le projet de Loi visent à attirer davantage d'opérateurs internationaux, et garantir l'activité économique au niveau national. Le secteur pétrolier aujourd'hui est régi par la Loi n°011/2014. Or, cette loi est contestée par la quasi-totalité des opérateurs du secteur. Pour preuve, le Gabon n'a signé aucun contrat pétrolier depuis quatre ans, à cause de la rigidité de cette loi. Conscient de cela, le gouvernement s'est résolu à réviser le Code actuel », a expliqué le directeur général des Hydrocarbures. Selon celui-ci, la démarche de révision du nouveau Code des hydrocarbures s'est déroulée en trois étapes. La première a consisté à réunir les différentes ad-



Photo : D.R./L'Union

Le directeur général des Hydrocarbures, Bernardin Mve Assoumou.

ministrations impliquées dans ce processus. En l'occurrence, les administrations économique, financière, environnementale et technique. La deuxième phase visait à échanger avec les acteurs du secteur, c'est-à-dire les sociétés pétrolières. Et la dernière étape, à faire des consultations auprès d'institutions internationales comme le Fonds monétaire

international (FMI), ou encore l'Université de Houston et de grands cabinets internationaux. « Ce qui nous a conduit au projet de loi qui vient d'être adopté par le gouvernement et qui suivra le processus jusqu'à l'adoption finale au Parlement. Cela devrait intervenir au courant du deuxième trimestre de l'année en cours », a assuré Bernardin Mve Assoumou.

INNOVATIONS* Au niveau du cadre contractuel par exemple, le Projet de loi 2019 donne la possibilité aux sociétés pétrolières de mener des activités d'exploration dans une zone d'exploitation. Ce qui était interdit dans la Loi n°011/2014. En matière de fiscalité de droit commun, l'on note, parmi les innovations, l'exonération de l'impôt sur les plus-values de cession d'intérêts pétroliers découlant d'un contrat d'hydrocarbures durant la première phase d'exploration ; la possibilité de renégocier les termes contractuels en cas de découverte marginale ; l'augmentation de la durée de l'autorisation exclusive d'exploration (8 ans) et l'autorisation exclusive de développement et de production (30 ans pour le pétrole brut et 35 ans pour le gaz naturel).

S'agissant de la fiscalité spécifique au secteur pétrolier, l'on peut citer comme innovations la suppression de l'État au capital de l'opérateur (contre 20% dans le Code actuel) ; la réduction de la participation de l'État aux opérations à 10% minimum (contre 20% dans le Code actuel) ; le relèvement du plafond de récupération des coûts pétroliers à 70 et 75% (pétrole brut), à 80 et 90% (gaz naturel). La Responsabilité sociale des entreprises (RSE), le contenu local, le biocarburant et les meilleures pratiques en matière de transparence et bonne gouvernance sont les autres domaines dans lesquels le Projet de loi sur les hydrocarbures apporte également des mises à jour.

Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF)

David Mbadanga pour une approche pédagogique

IMM

Libreville/Gabon

EN visite de travail à Libreville où il prend part au comité de pilotage du Centre africain des politiques commerciales, Albert Muchanga, Commissaire en charge du commerce et de l'industrie à la Commission de l'Union Africaine, a eu une séance de travail avec le ministre du Commerce David Mbadanga. Y ont pris part, Mme Mfoula M. T., secrétaire générale adjointe de la CEEAC, et de nom-

breux responsables et experts de la CEA. L'émissaire de l'Union Africaine est allé faire un plaidoyer en faveur de la ratification de l'accord portant création de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF) signé le 21 mars 2018 à Kigali (Rwanda). David Mbadanga a confirmé l'engagement du Gabon à ratifier ledit accord. Mieux, il a saisi cette opportunité pour faire valoir les efforts déployés déjà, en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre de l'accord, en partenariat avec la Communauté



Photo : IMM

Les deux personnalités au terme de la séance de travail.

économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Commission écono-

mique pour l'Afrique (CEA). D'autant que la concrétisation de la ZLECAF risque de

peser lourd sur les budgets des États. Le membre du gouvernement a jugé utile d'aborder la question des nécessaires compensations qu'implique cette perspective. Non sans souligner l'urgence d'une étude d'impact de l'avènement de la ZLECAF sur les économies nationales. Assurément, les résultats d'une telle étude pourraient être déterminants sur le rythme de ratification de cet accord par les États. Mais, le Commissaire de l'UA s'est voulu rassurant. M. Muchanga a expliqué que la Commission de l'Union africaine s'y est

préparée depuis fort longtemps. Des moyens financiers importants ont été débloqués à cette fin, et mis à la disposition de la CEEAC et de la CEA pour accéder aux demandes des différents pays, et accélérer les campagnes de sensibilisation auprès des autorités, des parlements et des populations. Du reste, des négociations avancées avec des institutions financières internationales, telles que la Banque mondiale et Afreximbank ont donné des résultats probants à explorer par les gouvernements respectifs.

Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent (BCPSGE),

Liban Soleman fait son bilan

AEE

Libreville/Gabon

PROMU ambassadeur du Gabon en Arabie Saoudite lors du Conseil des ministres du 26 février 2019, Liban Soleman a officiellement fait ses adieux au Bureau de coordination du Plan stratégique Gabon émergent (BCPSGE), dont il aura assuré la gestion du-

rant 3 ans (2016-2019). Le secrétaire général adjoint de la présidence de la République, Serge Ename Nsolet, a présidé, le 1er mars dernier, au siège du BCPSGE, la passation de charges au Secrétariat général du gouvernement, comme décidé lors dudit Conseil des ministres. Au cours de cette cérémonie, le nouveau diplomate a dressé le bilan de ses actions à la tête de cette

structure. « J'ai piloté cette institution de mise en œuvre du Plan de relance de l'économie. Une réussite reconnue par les bailleurs de fonds. Nous avons procédé à une reprogrammation triennale des investissements, qui a abouti à une rationalisation des dépenses au niveau national ; l'aboutissement d'un grand nombre de chantiers, notamment la restructuration de l'Agence nationale

pour la promotion des investissements (ANPI), la plate-forme de promotion des projets divers à travers le pays et aussi l'élaboration de la feuille de route à l'ANPI », a indiqué Liban Soleman. Avant d'ajouter : « Nous avons aussi beaucoup assisté le Fonds gabonais d'investissements stratégiques, l'Office national de l'emploi dans le cadre d'un programme très important qui

est le Prodece, avec le Contrat d'apprentissage jeunesse, et aussi au niveau international sur la visibilité du pays de manière à attirer des investissements structurants dans les secteurs stratégiques tels que l'énergie, ou encore l'agriculture. » Pour couper court à la rumeur laissant entendre la suppression du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE), le secrétaire gé-

ral du gouvernement a balayé du revers de la main ces allégations. « C'est la structure qui animait sa mise en œuvre, qui a été dissoute. Mais l'ensemble des missions et des attributions demeurent et sont simplement transférées au sein du Secrétariat général du gouvernement. Il n'y aura pas de chasse aux sorcières », a souligné Jonas Prosper Lola Mvou.

C H A N G E	COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 05/03/2019			FIXING		VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
	DEV	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA		en date du		
	XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957				
	USD	1,1337	1USD =	578,598	1 USD	601,145	CAC 40	05/03/2019	5 307,02	
	CAD	1,5092	1CAD =	434,639	1 CAD	468,278	DOW JONES	05/03/2019	26 067,86	
	JPY	126,9100	1JPY =	5,169	100 JPY	545,764	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 05 Mars 2019: 66,32			
	GBP	0,8578	1GBP =	764,741	1 GBP	818,584				
	CHF	1,1352	1CHF =	577,834	100 CHF	62 091,89				
	ZAR	16,1463	1ZAR =	40,626	100 ZAR	4 297,76				
	MAD	10,8796	1MAD =	60,411	1 MAD	63,79				
	CNY	7,5985	1CNY =	86,327	1CNY	88,92				
	KES	113,3100	1KES =	5,789	1KES	5,96				

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>